



**GAM**

# **TROPHÉE FÉDÉRAL 2025**

**9-10-11 mai 2025 Mulhouse**

**Note d'information**

# INFORMATIONS

## ENGAGEMENTS / FORFAITS

Les gymnastes qualifiés sont automatiquement engagés par la fédération dans EngaGym ; les engagements pourront être consultés par les clubs à compter du 16 avril.

**La date de forclusion est fixée au 28 avril.** Après cette date les droits d'engagement restent dûs et le forfait doit être justifié.

En cas de forfait, le club doit le signaler via EngaGym jusqu'au 6 mai. Après cette date les forfaits sont à déclarer sur le site de compétition.

## PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

**La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement.** Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci.

**Il est recommandé de ne réaliser le paiement des engagements qu'à partir de la date de forclusion,** afin de limiter les ajustements en cas de forfait ou de repêchage réalisé avant cette date, qui correspond à la fermeture des engagements nominatifs. Elle est fixée au 28 avril pour cette compétition.

Nous vous invitons à privilégier le règlement par e-paiement ou par virement bancaire.

**Coordonnées bancaires fédérales pour le paiement par virement bancaire : Banque 10278 Guichet 06076**

**Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64**

**IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464BIC : CMCIFR2A**

**Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS**

## PRODEDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

**Tous les clubs doivent fournir un juge par équipe niveau 2 minimum.**

Présence obligatoire de tous les juges des équipes à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue règlementaire et en possession de la licence et du carnet de juge (voir page 64 du règlement technique 2023-2024).

Un club déclarant forfait pour une équipe après la date de forclusion doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym **avant le 28 avril** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Prév.	Nom.	Juge	
🔍	🔍	📅	

Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour chaque juge, il est nécessaire d'indiquer la disponibilité en cochant la case « Disponibilité partielle » et en notant dans l'encadré ensuite la ou les catégories pour lesquelles il est engagé (par exemple : Trophée Fédéral A1 12 ans et plus)

À détailler ensuite selon l'évènement = par journée / ½ journée / catégorie... à voir avec les responsables des juges. Sans doute utile de compléter aussi si le juge est disponible pour toute la compétition.

Dans le cas où le juge n'est pas le même pour juger l'ensemble des catégories de la journée, cocher la case : Dispo. Partielle.



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 28 avril. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à [pascal.merieux@ffgym.fr](mailto:pascal.merieux@ffgym.fr)

## **ACCREDITATIONS**

**Tous les clubs doivent engager leur dirigeant (un seul par club), leurs entraîneurs (2 par équipe au maximum) et leurs juges (un par équipe au maximum) dans les catégories Accréditation dirigeant ou Accréditation entraîneur.**

**Ces engagements valant demande d'accréditation sont à effectuer avant de valider l'ensemble des engagements et de procéder au paiement (édition du bordereau) et au plus tard le 8 mai.**

Attention, les personnes à accréditer doivent avoir la discipline GAM identifiée sur leur fiche licence pour être prises en compte.

## **MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'ÉQUIPE**

Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le dimanche 4 mai puisque la compétition débute le vendredi 9 mai), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées par le gestionnaire de compétition seront prises en compte.

**À moins de 5 jours de la compétition (donc à partir du lundi 6 mai) seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale seront acceptées.** Un certificat médical devra obligatoirement être fourni. Ces demandes devront s'effectuer par l'envoi d'un e-mail à [kamal.argaibi@ffgym.fr](mailto:kamal.argaibi@ffgym.fr)

Les autorités décisionnelles désignées pour cette compétition sont :

- Gestionnaire de compétition = Kamal Argaïbi [kamal.argaibi@ffgym.fr](mailto:kamal.argaibi@ffgym.fr)
- Directeur de compétition = Eric Gallin-Martel [eric.gallin-martel@wanadoo.fr](mailto:eric.gallin-martel@wanadoo.fr)
- Responsable des juges GAM = Pascal Mérieux [pascal.merieux@ffgym.fr](mailto:pascal.merieux@ffgym.fr)
- Déléguée Fédérale = Dominique Mérieux